



communauté
de l'auxerrois



Auxerre, le 05/11/2021

Votre correspondante : Aurore DESRUES
Tél : 03 86 51 88 10/06 83 79 86 89

Le Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de l'Auxerrois et La Secrétaire
Générale de la Préfecture de l'Yonne
aux
Porteurs de Projets potentiels

Objet : Appel à Projet 2022 du Contrat de Ville de l'Auxerrois
PJ : Notice de l'Appel à Projets

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes acteur associatif, institutionnel, auto-entrepreneur au niveau local, soit un porteur de projet public ou privé potentiel et vous souhaitez :

- répondre aux problématiques et besoins des habitants ;
- favoriser la bonne intégration des habitants ;
- assurer le bien vivre ensemble, recréer du lien social suite aux périodes de confinement lié au covid ;

au sein des Quartiers Politique de la Ville d'Auxerre (QPV) et les rendre plus attractifs.

Vous pouvez alors candidater à l'appel à projet du Contrat de Ville de l'Auxerrois.

Pour rappel, le Contrat de Ville de l'Auxerrois est un dispositif de développement urbain et social en faveur des quartiers dits prioritaires (*Sainte Geneviève/Brichères, Les Rosoires, Rive-Droite*) et en « veille active » (*Saint Siméon*) de l'Agglomération. Il est piloté par l'État et géré par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

Ce dispositif, signé en 2015, a été reconduit pour la période 2020-2022 suite à l'élaboration d'« un protocole d'engagements renforcés et réciproques de Rénovation du Contrat de Ville ».

Les partenaires (État, Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, Conseil Départemental de l'Yonne, Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et ville d'Auxerre), ont réaffirmé leur volonté d'agir en direction des quartiers et identifié leurs leviers d'actions respectifs.

Les priorités de l'appel à projets pour 2022 reposent sur ces engagements et sur les nouvelles problématiques détectées suite aux confinements.

Vous trouverez ci-après la notice de l'Appel à Projets précisant les orientations et les modalités à respecter pour la transmission de vos projets.

Nous vous remercions par avance de vos propositions. La politique de la ville ne peut se faire sans vous, aux côtés des acteurs institutionnels et de l'ensemble des professionnels de terrain.

La date limite de réception des dossiers de demande de subvention est fixé au dimanche 19 décembre 2021. Les dossiers devront être déposés à l'adresse mail suivante : contratdeville@agglo-auxerrois.fr

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de l'Auxerrois

Dominique Chambenoit



Pour le Préfet, la Sous-Préfète,
Secrétaire générale de la Préfecture

Dominique Yani

